



Compte-rendu de la Commission Paritaire Nationale de la **CCNT 51** du **18 mai 2020** en visio conférence



Monsieur PERRIN nous informe que la FEHAP a réagi très rapidement à l'annonce de la crise sanitaire. Les ARS n'ont pas sollicité les établissements de La FEHAP, ce qui a été très étonnant, seul un établissement de la région Rhône-Alpes a été contacté. Les établissements du grand âge ont été très impactés par le manque de masques et de matériel, cela s'est traduit par une mortalité importante.

Dans le secteur du handicap, cela s'est moins mal passé. Suite aux retours à domicile, des interventions ont été faites par des rééducateurs. Nous sommes dans une phase de décrue avec une reprise progressive très suivie de l'activité. Certaines activités restent en retrait.

Concernant la sécurisation financière, il y a une inquiétude de la part de la FEHAP surtout pour le sanitaire. Pour les établissements médico-sociaux (EPHAD, Secteur à domicile et Handicap) la FEHAP est plus rassurée.

La prime sera donnée pour les établissements grand âge. Pour le sanitaire, la FEHAP est en attente d'un arbitrage. Concernant le handicap, la prime sera financée par l'assurance-maladie. Concernant les financements par les départements, la FEHAP n'a pas encore de réponse.

Concernant le «Séjour de la Santé», la FEHAP demande à être associée aux négociations.

Concernant la prime, les Organisations syndicales s'entendent sur le fait qu'il serait inconcevable de la différencier, cela serait de la discrimination et opposerait les salariés entre eux. Pour la CGT, la prime doit être la même pour tou.te.s : 1 500 euros.

La FEHAP répond qu'elle donnera ce qui lui est octroyé, que les critères seront les mêmes que dans le public et rappelle qu'ils n'iront pas au-delà. Concernant la prime pour les salarié.e.s en arrêts COVID, la FEHAP renvoie la CGT vers les interlocuteurs qui sont le ministère du Travail et de la Santé.

La FEHAP demande, également, a minima les exonérations sociales comme dans le public.

Concernant certaines demandes de sections syndicales, la FEHAP rappelle qu'elle n'a pas l'habitude de traiter avec ces dernières et demande aux négociateurs.trices nationaux de faire passer les informations.

Certain.e.s adhérent.e.s de la FEHAP négocient des primes pour les salarié.e.s, cela s'apparente sûrement à une avance car il n'y aura que la prime nationale.

1) Accord Prime Grand Age :

Pour la CGT, cette prime ne doit pas être en remplacement de la prime ASG (assistant en soins de gérontologie). Cette prime doit se cumuler avec toutes les autres primes. Les autres organisations syndicales rejoignent la CGT sur ce point. Cette prime sera prise sur l'enveloppe des 0,46 %.

2) Avenant sur le toilettage :

La CGT sera signataire de l'avenant sur le toilettage ainsi que FO et la CGC. La FEHAP réfléchit à la méthode pour les signatures vu le contexte actuel, peut-être des signatures électroniques.

Concernant le règlement intérieur, seuls FO et la CGC sont signataires.

3) Accord sur l'intéressement :

La CGT estime qu'un accord sur l'intéressement n'est pas d'actualité et qu'il est nécessaire avant toutes choses de se pencher sur les revalorisations salariales et de revoir les grilles de salaires, notamment par l'augmentation des coefficients.

Concernant la commission de suivi de la complémentaire du 02 juillet 2020, la FEHAP propose que soit porté à l'ordre du jour l'utilisation du fonds social et peut-être évoquer des points d'actualités selon la nature des textes, si ces derniers ont été reçus par la FEHAP.

Calendrier des dates des paritaires pour 2021 :

- 12 janvier 2021,
- 9 mars 2021,
- 11 mai 2021,
- 29 juin 2021,
- 7 septembre 2021,
- 9 novembre 2021.